LES AIDES DES CAF AUX PARTENAIRES

BARÈME NATIONAL 2026

Mise à jour : 08/10/2026

Les Caf accordent des aides à leurs partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles.
Ce barème national s'applique sur l'ensemble du territoire et peut être complété par des aides locales. Les montants des prestations de service sont calculés par le système d'information de la Cnaf sur la base des principaux plafonds et des taux de prestation de service présentés.

LES AIDES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

> Prestation de service unique (EAJE) pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans

		Prix plafonds par heure réalisée	Taux de la PS	Prestation de service par heure facturée
Eaje fournissant les couches et les repas	taux de facturation inférieur ou égal à 107%	10,392 €	66,00%	Prix plafond retenu (1) x taux de la PS
	taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 120%	24,129 - 12,838 x Taux de facturation	66,00%	
	taux de facturation supérieur à 120%	8,723 €	66,00%	
Eaje ne fournissant pas les couches ou les repas	taux de facturation inférieur ou égal à 107%	10,062 €	66,00%	
	taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 120%	23,799 - 12,838 x Taux de facturation	66,00%	
	taux de facturation supérieur à 120%	8,393 €	66,00%	

(1) le prix plafond retenu correspond au minimum entre le prix de revient calculé de l'équipement (total des charges / total des heures réalisées) et le prix plafond fixé annuellement par la Cnaf
Des exemples de calculs des prix plafonds sont communiqués en annexe des présents barèmes

> Seuils d'exclusion du bénéfice de la prestation de service unique (Circulaire Cnaf n° 61 du 20 décembre 1995)

	Prix moyen horaire estimatif 2024	Seuil d'exclusion
Accueil du jeune enfant	13,38 €/h réalisée	20,07 €/h réalisée

> Plancher et plafond de ressources pour le calcul des participations familiales

		Métropole et Dom	Mayotte
Plancher de ressources	(à compter du 1er janvier 2026)	814,62 €/mois	407,31 €/mois
Plancher de ressources	(à compter du 1er janvier 2027)	821,13 €/mois	410,58 €/mois
Plafond de ressources	(à compter du 1er septembre 2025)	8 500,00 €/mois	8 500,00 €/mois

> Journées pédagogiques

	Plafond nb journées (1) par an	Prix plafonds	Taux de la PS
Financement par place	3	Celui retenu pour la PSU	66,00%

(1) 1 journée égale 10h

> Heures de préparation à l'accueil de l'enfant

	Nb heures	Prix plafonds	Taux de la PS
Financement par enfant inscrit ayant fréquenté l'Eaje	8	Celui retenu pour la PSU	66,00%

> Les bonus complémentaires

Bonus inclusion handicap (EAJE)

% enfants inscrits porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	22 898,00 €	45,00%
>= 5% et < 7,5%	9 159,00 € + (% enfants Aeeh x 183 177,00 €)	30,00%
< 5%	18 318,00 €	15,00%
Montant plafond de bonus par place	1 488,00 €	

Bonus mixité sociale (EAJE)

	Seuil de participations familiales moyennes / Heure facturée	
Tranche 1 : 2 100€ / place	<=	0,93 €/h facturée
Tranche 2 : 800€ / place	<=	1,23 €/h facturée
Tranche 3 : 300€ / place	<=	1,56 €/h facturée

Bonus territoire CTG – financement forfaitaire par an

EAJE		Groupe	Bonus offre nouvelle	Plancher offre existante
Quartier Politique de la Ville ou Zone France Ruralités Revitalisation		Groupe 9	3 600,00 €/place	3 240,00 €/place
Potentiel financier/hab <=700€,	Médiane niveau de vie <=19 300 €	Groupe 8	3 300,00 €/place	2 160,00 €/place
Potentiel financier/hab<=700€,	Médiane niveau de vie >19 300 €	Groupe 7	3 000,00 €/place	1 730,00 €/place
Potentiel financier/hab<=900€,	Médiane niveau de vie <=19 600 €	Groupe 6	2 900,00 €/place	1 570,00 €/place
Potentiel financier/hab <=900€,	Médiane niveau de vie >19 600 €	Groupe 5	2 800,00 €/place	1 300,00 €/place
Potentiel financier/hab<=1200€,	Médiane niveau de vie <=20 300 €	Groupe 4	2 750,00 €/place	1 190,00 €/place
Potentiel financier/hab <=1 200€,	Médiane niveau de vie >20 300 €	Groupe 3	2 700,00 €/place	1 030,00 €/place
Potentiel financier/hab >1200€,	Médiane niveau de vie <=21 300 €	Groupe 2	2 650,00 €/place	920,00 €/place
Potentiel financier/hab>1200€,	Médiane niveau de vie >21 300 €	Groupe 1	2 600,00 €/place	540,00 €/place
Contrat territorial réservataire employeur			2 800,00 €/place	1 660,00 €/place

Bonus attractivité – financement forfaitaire par place et an

	Bonus par place
Eaje de droit privé	970,00 €/place
Eaje de droit public	475,00 €/place

Bonus trajectoire de développement

	Seuil	Bonus par place
Augmentation du nombre de places cofinancées par la collectivité signataire de la CTG par rapport à 2023	>4% et <=8%	100,00 €/place
	> 8% et <=12%	200,00 €/place
	>12%	300,00 €/place

Accompagnement à la qualification des professionnels

		Unité de compte	Montant
Professionnel préparant une VAE			
	Professionnel remplacé	(Nb heures d'absence moins nb heures de congés légaux)/7	100€ / an / j absence
	Professionnel non remplacé	Nb heures non facturées aux familles et non réalisées	PS unitaire de la PSU
Professionnel participant au jury des VAE			
	Professionnel remplacé	Nb jours d'absence	190€ / an / j absence
	Professionnel non remplacé	Nb heures non facturées aux familles et non réalisées	PS unitaire de la PSU
Professionnel en alternance ou stage long de catégorie 1			
	Contrat alternance	Nb contrats alternance	2 500€ / an / alternant
	Stage long rémunéré	Nb stages longs rémunérés	2 500€ / an / stagiaire
Accompagnement de nouveaux professionnels de catégorie 1			
	Tuteur	Nb tuteurs	500€ / an / tuteur

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

> Plan d'investissement pour les structures petite enfance

	Barème		
Nature du module de financement	**Eaje PSU**	**MC Paje**	**Mam**
Socle de base	8 000,00 €/place	5 300,00 €/place	4 400,00 €/place
Majoration "gros œuvre"	8 000,00 €/place	5 200,00 €/place	2 000,00 €/place
Majoration "développement durable"	7 000,00 €/place	4 600,00 €/place	1 400,00 €/place
Majoration "rattrapage territorial" liée au taux de couverture en mode d'accueil	3 500,00 €/place si < à 58%	2 300,00 €/place si < à 55%	900,00 €/place si < à 58%
Majoration "potentiel financier" modulée selon le potentiel financier par habitant			
Projets à dimension d'insertion sociale ou professionnelle (AVIP)	7 000,00 €/place		
QPV – ZRR - FRR et FRR+	7 000,00 €/place	4 600,00 €/place	
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	7 000,00 €/place	4 600,00 €/place	3 000,00 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	7 000,00 €/place	4 600,00 €/place	1 500,00 €/place
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	6 000,00 €/place	4 000,00 €/place	1 200,00 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	4 000,00 €/place	Non éligible	250,00 €/place
Taux de prise en charge maximum des dépenses éligibles	80,00%	50,00%	80,00%

RPE	**Plafond de subvention pour la construction de nouveaux locaux**	**Plafond de subvention pour l'aménagement, la rénovation ou la transplantation de locaux**
Projet avec gros œuvre et labellisé au titre du développement durable	300 000 €	250 000 €
Autres projets	216 000 €	120 000 €

> Fonds de modernisation des EAJE (FME)

	Eaje PSU	MC Paje	Mam
Taux de prise en charge maximum des dépenses éligibles	80,00%	50,00%	80,00%
Plafonds par place - Socle de base	4 800 €		1 000 €
Plafond par place majoré en présence de travaux de gros œuvre permettant l'obtention d'un label développement durable	8 000 €		1 700 €

> Accueil individuel

	Barème jusqu'au 30/09/2026	Barème à compter du 01/10/2026
Montant de la prime d'installation des assistants maternels	1 200 €	(1) 1 400,00 €
Montant de l'aide au démarrage des maisons d'assistants maternels (MAM) (non cumulable avec l'aide à l'investissement pour un même bénéficiaire)	6 000 €	(2) 7 000,00 €

(1) pour les décisions prises à partir du 01/10/2026

(2) pour les MAM créées à partir du 01/10/2026

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LES STRUCTURES JEUNESSE

Alsh

	Financement socle maximal	Taux de prise en charge maximum des dépenses éligbles	Plafonds des dépenses au m²	Plafonds des dépenses éligibles majorés (1)
Opérations de création, d'extension, rénovation, transplantation, avec développement de l'offre	270 000 €	60,00%	2 500 €	350 000 €
Rénovation ou transplantation, avec maintien de l'offre	150 000 €	60,00%	2 500 €	180 000 €
Acquisition de matériels et de mobiliers	25 000 €	60,00%	-	Non éligible

(1) Plafond de dépense majoré pour les projets inscrits dans une démarche de développement durable et comportant des travaux de "gros œuvre", C 2024-225

LES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ORDINAIRES

> Les prestations de service

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service*
Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme			
Accueil extrascolaire	2,12 €/h	30,00%	0,64 €/h
Accueil périscolaire	2,01 €/h	30,00%	0,60 €/h
Accueil adolescents	3,14 €/h	30,00%	0,94 €/h
Complément inclusif Alsh	3,90 €/h	100,00%	3,90 €/h
Relais petite enfance			
Ps Socle	75 221,00 €/Etp	43,00%	32 345,03 €/Etp
Bonus missions renforcées (si au moins 1 mission est remplie)	3 434,00 €/an	100,00%	3 434,00 €/an
Lieux d'accueil enfants parents	94,42 €/h de fonct.	30,00%	28,33 €/h de fonct.
Accompagnement à la scolarité			
Ps Socle	8 652,00 €/collectif	32,50%	2 811,90 €/collectif
Bonus "enfants"	335,00 €/collectif	100,00%	335,00 €/collectif
Bonus "parents"	335,00 €/collectif	100,00%	335,00 €/collectif
Aide et accompagnement à domicile			
Fonction 1 (AES)	49 279,00 €/Etp	100,00%	49 279,00 €/Etp
Fonction 2 (TISF)	74 392,00 €/Etp	100,00%	74 392,00 €/Etp
Centres sociaux			
Animation globale, coordination	198 721,00 €/an	42,40%	84 257,70 €/an
Animation collective famille	44 323,00 €/an	63,60%	28 189,43 €/an
Espace de vie sociale			
Animation locale	44 323,00 €/an	63,60%	28 189,43 €/an
Foyers de jeunes travailleurs			
	assiette maximum		3 605,00 €/an
	472 663,00 €/an	31,80%	150 306,83 €/an
Médiation familiale	115 608,00 €/Etp	75,00%	86 706,00 €/Etp
PS jeunes	45 222,00 €/Etp	50,00%	22 611,00 €/Etp
Espaces rencontres	169,79 €/h	60,00%	101,87 €/h
Point accueil écoute jeunes			
Pso Socle	56 336,00 €/Etp	53,00%	29 858,08 €/Etp
Aide complémentaire	Taux de financement maximum de l'existant (année 2023), plafonné à 65%		
Fonds national parentalité			
Axe 1 : Implication et participation des familles avec des interventions collectives			
Volet 1 : Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents	Pourcentage des dépenses de fonctionnement dans la limite maximale de 80% du coût de l'action		
Volet 2 : Activités et ateliers partagés « parents-enfants »	Pourcentage des dépenses de fonctionnement dans la limite maximale de 80% du coût de l'action		
Axe 2 : Nouvelles formes d'accompagnement des parents avec des interventions individualisées			
Volet 1 : Expérimentations sous l'angle de l'accompagnement individualisé des parents en présentiel (1)			
Accompagnement individuel à la parentalité	66 000,00 €/Etp	80,00%	52 800,00 €/Etp
Conseil conjugal et familial	66 000,00 €/Etp	70,00%	46 200,00 €/Etp
Mesure d'accompagnement protégé (MAP) (2)	3 500,00 €/mesure	50,00%	1 750,00 €/mesure
Volet 2 : Accompagnement individualisé des parents à distance			20 000,00 € pour 0,5 Etp
			10 000,00 € pour 0,25 Etp
Axe 3 : Développement des services et lieux ressources parentalité			
Volet 1 : Poursuite de la couverture départementale des lieux ressources parentalité	40 390,00 €/an	60,00%	24 234,00 €/an
Volet 2 : Soutien des relais enfants – parents (REP) (3)	40 390,00 €/an	60,00%	24 234,00 €/an
Axe 4 : Soutien des dynamiques d'animation et de promotion parentalité sur les territoires			
Volet 1 : Animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental promeneurs du net parentalité			
Animation départementale des réseaux d'acteurs lorsque cette fonction est déléguée par la CAF			20 000,00 € pour 0,5 Etp
			10 000,00 € pour 0,25 Etp
Coordination départementale des promeneurs du net			20 000,00 € pour 0,5 Etp
			10 000,00 € pour 0,25 Etp
Volet 2 : Ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité en direction des parents	Pourcentage des dépenses de fonctionnement dans la limite maximale de 80% du coût de l'action		

* Montant arrondi, pour information. Le calcul du système d'information fait foi.
(1) Financements spécifiquement dédiés aux CAF identifiées sur ces expérimentations
(2) ces modalités sont limitées aux CAF expérimentatrices
(3) Seuls les REP cofinancés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) sont éligibles au FNP

Aides aux départs en vacances

			Barème
PS Vacances	PS socle	Accomp familles en amont et pendant le séjour	150,00 €/famille/séjour
	Offre de services complémentaires	Transport sur le lieu de vacances	50,00 €/famille/séjour
	proposée à la famille	Activités/sorties	70,00 €/famille/séjour
	pendant son séjour	Handicap	300,00 €/pers en situation de handicap/séjour

Accueils de loisirs : financements spécifiques (Uniquement pour les ALSH ayant été labellisés avant le 31/12/2024)

		Territoire	Barème
Bonification plan mercredis éducatifs pour les Alsh implantés dans un territoire avec potentiel financier par habitant	Bonification	>= 900€ et hors Quartier Politique de la ville (QPV)	0,46 €/h
	Majoration	< 900€ ou les Alsh implantés en QPV	0,95 €/h

> Les bonus territoire CTG

Financement forfaitaire de l'offre nouvelle

	Barème
RPE (en €/ETP)	12 500,00 €/Etp
LAEP (en €/heure de fonctionnement)	20,00 €/h de fonct.
Ludothèque (en €/heure d'ouverture)	10,00 €/h d'ouverture
Alsh (périscolaire, extrascolaire et accueil ado)	0,30 €/h

Plafond de financement de l'offre nouvelle

		Barème
Chargé de coopération CTG et SDSF	financement plafonné à (€/ETP)	24 000,00 €/Etp
Ingénierie CTG et SDSF : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	48 000,00 €
Diagnostic CTG : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	15 000,00 €
Séjours	dépense (en €) plafonnée au coût réel du service et à :	20,00 €/jour de séjour
BAFA / BAFD	dépense (en €) plafonnée au coût réel du service et à :	350,00 €/session
Alsh (périscolaire, extrascolaire et accueil ado)	Plafonnées à 25% des heures existantes contractualisées	

Plafond de financement offre existante

	Plafond
Séjours	20,00 €/jour de séjour
BAFA	350,00 €/session

Plancher de financement de l'offre existante

	Plancher offre existante
ALSH	0,15 €/h
RPE	1 000,00 €/Etp

> Aide financière individuelle nationale

	Barème fonds nationaux
BAFA	200,00 €/stagiaire

Barèmes des pénalités financières pour les subventions de fonctionnement

A compter de 2025, des sanctions contractuelles sont mises en place sur le fondement de l'article L. 263-2 du Code de la sécurité sociale et de la circulaire C2025-140. Les barèmes sont diffusés ci-dessous

Type de manquement	***Situations sanctionnables***	**Pénalité financière exprimée en pourcentage de la subvention annuelle de l'équipement l'année du constat**	**Pénalité financière majorée en cas de récidive dans un délai de 24 mois après la notification de la première sanction**
Mineurs	Absence des affichages obligatoire (incluant l'absence de complétude du site monenfant.fr)	1%	3%
Majeurs	Absence d'information de la Caf quant à l'activité de l'équipement	5%	10%
Majeurs	Non-respect par le gestionnaire des obligations prévues par la convention Caf à l'égard du public (autre que l'absence d'affichage obligatoire)	8%	15%
Graves	Absence de fourniture et de communication des pièces administratives, comptables et financières en cas de contrôle	10%	15%
Lourds	Falsification des données et pièces justificatives transmises à la Caf	15%	25%

Exemple pour un EAJE bénéficiaire d'une subvention moyenne à 260 000 euros par an les sanctions financières s'échelonnent entre 2 600€ et 39 000€ pour un premier manquement (et entre 7 800€ et 65 000€ en cas de récidive)

Barèmes des pénalités financières pour les subventions d'investissement

Situations sanctionnables	Pénalité financière exprimée en pourcentage de la subvention initialement accordée	Pénalité financière majorée en cas de récidive dans un délai de 24 mois après la notification de la première sanction
Non-respect des obligations d'affichage (incluant l'absence de complétude du site mon enfant)	1%	3%
Non fourniture des pièces justificatives dans les délais impartis	5%	10%
Non-respect des obligations à l'égard du public	8%	15%
Absence de fourniture et de communication des pièces administratives, comptables et financières en cas de contrôle	10%	15%
Modification de la destination sociale sans un accord de la Caf	15%	25%

Annexe

Exemples de calculs des prix plafonds pour les Eaje :

Pour un taux de facturation de 118,5% dans un Eaje fournissant les couches et les repas, le prix plafond 2026 est de 24,129 - 12,838 x 118,50% = 8,916€/h.
Les montants ci-dessous sont fournis par pas de 1% de taux de facturation, à titre d'exemple.

Eaje fournissant les couches		
Taux de facturation	Calcul	Prix plafonds 2026
100,00%		10,392
101,00%		10,392
102,00%		10,392
103,00%		10,392
104,00%		10,392
105,00%		10,392
106,00%		10,392
107,00%	24,129 - 12,838 x 107,00%	10,392
108,00%	24,129 - 12,838 x 108,00%	10,264
109,00%	24,129 - 12,838 x 109,00%	10,136
110,00%	24,129 - 12,838 x 110,00%	10,007
111,00%	24,129 - 12,838 x 111,00%	9,879
112,00%	24,129 - 12,838 x 112,00%	9,750
113,00%	24,129 - 12,838 x 113,00%	9,622
114,00%	24,129 - 12,838 x 114,00%	9,494
115,00%	24,129 - 12,838 x 115,00%	9,365
116,00%	24,129 - 12,838 x 116,00%	9,237
117,00%	24,129 - 12,838 x 117,00%	9,109
118,00%	24,129 - 12,838 x 118,00%	8,980
119,00%	24,129 - 12,838 x 119,00%	8,852
120,00%	24,129 - 12,838 x 120,00%	8,723
121,00%		8,723
122,00%		8,723
123,00%		8,723
124,00%		8,723
125,00%		8,723
126,00%		8,723
127,00%		8,723

Eaje ne fournissant pas les couches ou les repas		
Taux de facturation	Calcul	Prix plafonds 2026
100,00%		10,062
101,00%		10,062
102,00%		10,062
103,00%		10,062
104,00%		10,062
105,00%		10,062
106,00%		10,062
107,00%	23,799 - 12,838 x 107,00%	10,062
108,00%	23,799 - 12,838 x 108,00%	9,934
109,00%	23,799 - 12,838 x 109,00%	9,806
110,00%	23,799 - 12,838 x 110,00%	9,677
111,00%	23,799 - 12,838 x 111,00%	9,549
112,00%	23,799 - 12,838 x 112,00%	9,420
113,00%	23,799 - 12,838 x 113,00%	9,292
114,00%	23,799 - 12,838 x 114,00%	9,164
115,00%	23,799 - 12,838 x 115,00%	9,035
116,00%	23,799 - 12,838 x 116,00%	8,907
117,00%	23,799 - 12,838 x 117,00%	8,779
118,00%	23,799 - 12,838 x 118,00%	8,650
119,00%	23,799 - 12,838 x 119,00%	8,522
120,00%	23,799 - 12,838 x 120,00%	8,393
121,00%		8,393
122,00%		8,393
123,00%		8,393
124,00%		8,393
125,00%		8,393
126,00%		8,393
127,00%		8,393